

28 Novembre 1934

I- La grève des ouvriers cordonniers

Quand plusieurs centaines de citoyens cessent leur travail et descendent dans la rue, pour réclamer un gagne-pain suffisant, ces citoyens-là ont raison.

Notre intention n'est point de justifier la grève des ouvriers cordonniers, ni les violences auxquelles certains d'entre eux ont pu se livrer. Mais nous ne nous montrerons pas plus sévères, à leur égard, que le tribunal correctionnel, qui en a acquitté le plus grand nombre.

La tâche des dirigeants n'est pas tant de réprimer ou d'enrayer ce récent mouvement de grève, - que d'en empêcher le retour. Il s'agit surtout de supprimer les raisons qui l'ont fait naître et se propager.

Et il serait regrettable qu'au lieu de songer à venir en aide à ces centaines de malheureux, l'Autorité se préoccupât exclusivement de réduire leur résistance.

Le conflit que nous enregistrons actuellement n'est pas limité aux seuls ouvriers cordonniers et à leurs patrons, et il ne date pas d'aujourd'hui. Il n'est que l'un des aspects d'un problème beaucoup plus vaste et qui attend depuis trop longtemps déjà, une solution.

On aurait tort de sous-estimer son importance.

L'Autorité ne saurait assister, en indifférente, aux efforts déployés par le travailleur libanais pour assurer sa subsistance et celle de sa famille.

Un confrère signalait avant-hier les mesures archaïques auxquelles s'en tient cette Autorité, dans les conflits du travail et du capital, - et aussi quelle répugnance elle éprouve à l'égard du mouvement syndicaliste qui se propage.

Des idées, des tendances nouvelles se manifestent, - que la loi ignore ou condamne, sous prétexte qu'elles sont inspirées par Moscou.

Il faut bien cependant que l'on se rende compte, chez nous, de cette vérité.

Plus sûrement que les plus habiles discours, c'est l'absence de textes, en matière de législation ouvrière, qui place le salarié libanais sur le chemin de Moscou.

C'est aussi cette crainte exagérée et irraisonnée du communisme, qui risque de nous y mener.

Un syndicat peut intervenir, dans le calme, auprès de l'Autorité et solliciter les mesures qui lui paraissent s'imposer.

Abandonné à lui-même, l'ouvrier libanais n'est-il pas plutôt livré à tous les partisans du « grand soir » et ne le met-on pas dans la nécessité, pour faire entendre ses revendications, d'aller les crier sous les fenêtres du Sérail ?

Et n'est-il pas en définitive paradoxal que les pouvoirs législatif et exécutif et judiciaire et toute cette organisation destinée à assurer l'ordre social) se fassent les pourvoyeurs du communisme dont ils ont la terreur.

II.- Economies ruineuses

Serons-nous ruinés, à force d'économies ?

Et le gouvernement libanais a-t-il vraiment supprimé les crédits de 4.000 livres qui devaient augmenter le budget de notre propagande touristique à l'Etranger ?

Si l'in vraisemblance de cette nouvelle ne l'empêche pas d'être exacte, qu'on nous permette d'en exprimer notre étonnement.

Chacun va disant que la villégiature et le tourisme constituent l'une de nos principales ressources. Dans le dernier numéro du « Monde Colonial Illustré ». M. Stanislas Reizler en faisait même « la vraie source de richesse du Liban ».

Le gouvernement libanais serait-il le seul à méconnaître cette vérité ?

On considère-t-il les frais nécessités par notre propagande touristique à l'Etranger, comme une dépense inutile ?

« Resterons-nous, dans l'un et l'autre cas, désarmés devant l'âpre concurrence des pays voisins ?

Que le Liban soit la « Suisse et la Riviera du Proche-Orient », qu'il constitue une « tête de ligne et une plaque tournante », cette situation est certes fort enviable.

Mais il ne suffit pas que nous en soyons nous-mêmes convaincus.

Il ne suffit pas non plus d'aménager nos centres d'estivage, pour retenir le visiteur. Il est nécessaire de commencer par attirer ce même visiteur.

Les crédits de quatre mille livres sont d'autant plus nécessaires, qu'ils ont d'ores et déjà une destination bien déterminée.

Le Palestine nous offre, depuis l'année dernière, un terrain de propagande inattendu, et que nous aurions tort de négliger.

Tel est également le sentiment de la Commission du budget qui, restant d'ailleurs dans le plan de relèvement économique envisagé par le Comte de Martel, a demandé au gouvernement De rétablir les crédits supprimés.

Et nous espérons que ce sera elle qui aura, dans ce conflit, le dernier mot.